

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 11 décembre 2019 N° 1907

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher ont réuni à Bercy les organisations professionnelles afin de faire un premier bilan de l'impact des mouvements sociaux dans leurs secteurs d'activité

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, ont réuni les principaux représentants des organisations professionnelles du commerce, de l'artisanat, de l'hôtellerie et des transports aujourd'hui mercredi 11 décembre. Cette réunion de travail a permis de réaliser un état des lieux, à date, de l'impact des mouvements sociaux sur l'activité de leurs secteurs, à l'approche des fêtes de fin d'année.

Les ministres sont déterminés à tenir compte des inquiétudes légitimes de tous les commerçants à la veille des fêtes de fin d'année. Des secteurs d'activité comme l'hôtellerie, la restauration et le tourisme nécessitent aujourd'hui une vigilance accrue du fait des annulations de réservations auxquelles ils font face.

Compte tenu de ces éléments transmis par les professionnels, les ministres ont décidé :

- une revue des entreprises qui ont déjà bénéficié des dispositifs de reports de charges sociales et fiscales du fait du mouvement des « gilets jaunes », afin de s'assurer que leurs échéanciers de paiement sont cohérents avec leur situation actuelle. Des aménagements pourront être accordés, au cas par cas, si ces situations individuelles ont évolué, de manière à ne pas mettre en difficulté les entreprises concernées;
- une réactivation des mesures d'étalement fiscales et sociales, de chômage partiel et le cas échéant d'autorisation d'ouverture le dimanche, en ciblant dans un premier temps l'Îlede-France et le secteur du tourisme, particulièrement impactés ces derniers jours ;
- la désignation d'un référent de haut niveau auprès du Directeur général des entreprises, qui travaillera en lien avec les fédérations et les collectivités locales pour définir les modalités d'information et d'accompagnement pertinentes des entreprises en fonction de l'évolution de la situation dans les prochains jours.

Par ailleurs, les points téléphoniques réalisés tous les deux jours par la secrétaire d'Etat avec les organisations professionnelles se poursuivent pour ajuster le dispositif.

Contacts presse: